

PLAN DE L'EXPOSE

- I- PRESENTATION GENERALE
 - 1- EVOLUTION DU CONTEXTE DE LA PROFESSION VETERINAIRE
 - 2- LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES ACTIVITES VETERINAIRES
 - 2.1- PRISE DE CONSCIENCE DE LA NECESSITE D'UN CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

- 2.2- FONCTIONNEMENT ACTUEL DE CE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

- II- EVOLUTION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE EN PROFESSIONNELS QUALIFIES

- 1- OFFRE EN PROFESSIONNELS QUALIFIES
 - 1.1- EN VETERINAIRES
 - 1.2- EN PARA-PROFESSIONNELS VETERINAIRES

- 2- DEMANDE EN PROFESSIONNELS QUALIFIES

- III- RECOMMANDATIONS

- 1- PRIORISER LES ACTIONS
 - 1.1- RENFORCER LA QUALITE DE LA FORMATION
 - 1.2- COLLABORER AVEC LES ORGANISMES D'EXCELLENCE INTERNATIONAUX (dont l'OIE) ET REGIONAUX

- 2- VEILLER A LA CONTINUTE DES ACTIONS PROGRAMMEES
- 3- RENFORCER LE ROLE DE L'ORDRE DES VETERINAIRES

SEMINAIRE SUR
L'ENSEIGNEMENT VETERINAIRE
EN AFRIQUE AUSTRALE :
EQUILIBRER OFFRE ET
DEMANDE

(Arusha, Tanzanie, 2 – 4
Septembre 2009)

***Thème : ENREGISTREMENT DE
VETERINAIRES ET DE
PARA-PROFESSIONNELS
VETERINAIRES A MADAGASCAR***

Ordre National des Docteurs Vétérinaires
de Madagascar



O.N.D.V.M.

Dr. Henri ANDRIAMBOLOLONA
Vice-Président de l'ONDVM

INTRODUCTION

Madagascar :

- Superficie 587 000 Km²
- Population 20 millions d'habitants
- Climat : trois types
- Cheptel : 10,5 millions de bovins
 - : 1,2 millions de caprins
 - : 1,0 million de porcins
 - : 0,6 million d'ovins

Soit : 11,52 millions UBT

I- PRESENTATION GENERALE

1- EVOLUTION DU CONTEXTE DE LA PROFESSION VETERINAIRE

1.1 – RAPPEL HISTORIQUE

1.1.1 – LES VETERINAIRES :

Origine, formation

Du tout Etat à mieux d'Etat
et plus de privatisation

1.2.1 – LES PARA-PROFESSIONNELS VETERINAIRES (PPV) :

Origine, formation

Bouleversement depuis la
privatisation de la profession
vétérinaire

1.2- PROBLEME DES INTERVENANTS NON PROFESSIONNELS

2- LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES ACTIVITES VETERINAIRES

2.1 – PRISE DE CONSCIENCE DE LA NECESSITE D'UN CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

2.1.1 – RECONNAISSANCE DE LA PROFESSION VETERINAIRE

a/ EVOLUTION :

Les textes (1974, 1991, 2006)

b/ APPUI A SON EFFECTIVITE

- Complémentarité entre les Services vétérinaires et les praticiens privés
- Place du mandat sanitaire

(Arrêté n°4864/94 du 27 Octobre 1994,
modifié par l'arrêté n°6766/2003 du
30 Avril 2003)

2.1.2 – ROLE DES PARA-PROFESSIONNELS VETERINAIRES

a/ PREROGATIVES BIEN DEFINIES:

b/ ORGANISATION PROFESSIONNELLE

(syndicat de fonctionnaires,
auparavant)

2.2 – FONCTIONNEMENT ACTUEL DE CE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

2.2.1 – LA LOI n°2006-030 du 24 Nov. 2006

a/ Séparation de la production animale et de la santé animale

b/ Délimitation des prérogatives des PPV
c/ Nécessité de textes d'application nouveaux

2.2.2 – L'ENREGISTREMENT DES VETERINAIRES

a/ Décret n°92-283 du 25 Fev.1992 relatif à l'exercice de la médecine vétérinaire et portant institution d'un Ordre National des Docteurs Vétérinaires (O.N.D.V.M)

- Critères d'accréditation
- Présentation de l'Ordre (O.N.D.V.M)

b/ Décret n°92-284 du 25 Fev. 1992 relatif à la pharmacie vétérinaire

-Place du vétérinaire et du pharmacien

(préparation, vente, distribution en gros;

Incompatibilité avec une activité de type libéral ; vente et distribution au détail, dont les dépôts de médicaments).

c/ Loi n°206-030 du 24 Nov 2006, section 2 sur la pharmacie vétérinaire (fabrication, importation, exportation, vente en gros sous la responsabilité d'un docteur vétérinaire, achat en gros, détention, vente au détail confiés aux docteurs vétérinaires ou aux pharmaciens; possibilité pour les PPV de détenir un dépôt de médicaments vétérinaires)

d/ Décret n°92-285 du 26 Fev. 1992 relatif à la police sanitaire des animaux :

- Un vétérinaire choisi sur une liste restreinte établie par le Ministre chargé de l'Elevage chargé de prendre les mesures administratives à appliquer d'urgence.

e/ Loi n°2006-030 du 24 Nov. 2006 : animal mort suspecté de maladie contagieuse, en aviser sans délais les agents de l'Administration vétérinaire (y compris les PPV) ou le vétérinaire sanitaire les plus proches.

2.2.3 – L'ENREGISTREMENT DES PARA- PROFESSIONNELS VETERINAIRES (PPV)

a/ Loi n°2006-030 : si décret n°92-283
muet sur le rôle des PPV, selon cette
loi de 2006, art 38; l'ONDVM chargé de
réglementer la profession des PPV

b/ Actuellement, existence d'un
GPPV regroupant les PPV sans
leur octroyer le droit de créer un
Ordre, contrairement aux para-
médicaux.

II- EVOLUTION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE EN PROFESSIONNELS QUALIFIES

1- OFFRE EN PROFESSIONNELS QUALIFIES

1.1- EN VETERINAIRES

1.1.1.- LE SEUL ETABLISSEMENT DE FORMATION VETERINAIRE A MADAGASCAR

a/ Aperçu du cursus, accréditation
b/ Capacités de l'offre

1.1.2- TARISSEMENT DE LA FORMATION INITIALE EXTERIEURE

1.2- EN PARA-PROFESSIONNELS VETERINAIRES

1.2.1- UN SEUL ETABLISSEMENT DE FORMATION EN PPV (EASTA)

a/ Aperçu du cursus
Cycle de 3 ans :
80% de bacheliers ou plus
1400h / an
b/Capacités de l'offre :
20 diplômés /an
c/ Accréditation possible

1.2.2- COMPARAISON AVEC D'AUTRES ETABLISSEMENTS EXISTANTS

EPSA Bevalala

Cursus d'exploitants en agriculture
et élevage :

1200h /an sur 3 ans

50% théorie

50% pratique – 8 semaines de stage

Pas de possibilité d'accréditation

1.3- FORMATION DE SPECIALISTES ET FORMATION CONTINUE

1.3.1- EN VETERINAIRES

1.3.2- EN PARA-
PROFESSIONNELS
VETERINAIRES

2- DEMANDE EN PROFESSIONNELS QUALIFIES

2.1- DOCUMENTS DE REFERENCE

2.1.1- PERFORMANCE, VISION
et STRATEGIE A MADAGASCAR
(OIE, Juin 2007)

2.1.2- PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA CONFORMITE DES SERVICES VETERINAIRES DE MADAGASCAR AUX NORMES DE QUALITE DE L'OIE (Dec 2008)

2.2- DEMANDE EN VETERINAIRES

2.2.1- SECTEUR PUBLIC

2009 : 69 vétérinaires fonctionnaires
(dont 18 de l'Autorité sanitaire
halieutique)

: 108 vétérinaires privés à
mandat sanitaire (21 sur 22
régions) inégalement répartis (42
dans les région centrales)

Besoins nouveaux des 5 prochaines
années :

60 vétérinaires fonctionnaires dont :

- 17 Direction des Services Vétérinaires (DSV)
- 22 Services Vétérinaires Régionaux (SVR)
- 15 Postes d'Inspection Frontaliers (PIF)
- 4 Laboratoire national vétérinaire
- 2 Abattoir de la capitale
ANTANANARIVO

2.2.2 – SECTEUR PRIVE

2009 : 217 vétérinaires privés (y compris les vétérinaires sanitaires)

Besoins nouveaux des 5 prochaines années :

300 vétérinaires privés répartis dans tout le pays

2.3- DEMANDE EN PARA-PROFESSIONNELS VETERINAIRES

2.3.1 – SECTEUR PUBLIC

2009: 117 PPV dans les Postes Vétérinaires (dont 30% proches de la retraite)

Besoins nouveaux des 5 prochaines années :

130 PPV dont :

- 10 assistants inspecteurs nationaux à la DSV
- 44 assistants inspecteurs dans les SVR
- 68 assistants inspecteurs aux frontières
- 8 techniciens de laboratoire

2.3.2 – SECTEUR PRIVE

Besoins nouveaux des 5 prochaines années :

300 à 500 PPV

2.4 – DISCUSSION

2.4.1 – L'APPUI DE L'ORDRE DES VETERINAIRES A LA PROFESSION

a/ Mise en opérationnalité de l'Ordre, contribution à créer un cadre de travail plus efficace (lois de 1991 et 2006);

b/ Facilitation de l'entrée des vétérinaires diplômés dans le formel : le financement des cabinets vétérinaires privés (ruraux);

c/ Création de liens de travail entre membres de l'Ordre du secteur public et du secteur privé;

d/ Contribution à la reconnaissance officielle de l'Ecole Supérieure des Sciences et de Médecine Vétérinaire d'Antananarivo et à la validation du diplôme délivré (possibilité d'enregistrement à l'ONDVM)

2.4.2 – LA PROBLEMATIQUE DE LA SATISFACTION A TERME DES BESOINS THEORIQUES IDENTIFIES PAR L'ETUDE OIE (2008)

- a/ Les capacités actuelles limitées des établissements locaux de formation :
25 diplômés / an à l'Ecole Vétérinaire d'Antananarivo;
20 diplômés / an à l'EASTA d'Antananarivo (PPV)

b/ Le nombre insuffisant de spécialistes et de formateurs qualifiés

c/ Les difficultés à mobiliser un financement important international et national

III- RECOMMANDATIONS

1- PRIORISER LES ACTIONS :

1.1- RENFORCER LA QUALITE DE LA FORMATION :

Ecole Vétérinaire;
EASTA;

Formation de spécialistes et formation continue des vétérinaires

1.2 – COLLABORER AVEC LES ORGANISMES D'EXCELLENCE INTERNATIONAUX (dont l'OIE) ET REGIONAUX

2- VEILLER A LA CONTINUITÉ DES ACTIONS PROGRAMMEES (Suivi évaluation)

3- RENFORCER LE ROLE DE L'ORDRE DES VETERINAIRES

Cadre juridique

Structures régionales

Capacités techniques et financières

But : donner de la valeur à l'enregistrement à l'ONDVM

MERCI
DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION

Misaotra Tompoko

